

A T T E S T A T I O N .
=====

Je soussigné DUCENE Joseph, Administrateur Territorial Assis-
tant en Territoire de Ruhengeri, certifie par la présente que les nom-
més NTURO Antoine et NTABANA Jean Berchmans ont été employés par le ser-
vice vétérinaire de Ruhengeri puis licenciés. Les 2 précités (père et
fils) avaient un livret à la Caisse d'Epargne mais leur attestation
a été détruite dans l'incendie de leur maison.

Cette attestation leur est délivrée afin que Monsieur le
Directeur de la Caisse d'Epargne du Ruanda-Urundi puisse passer au
remboursement du montant des livrets des intéressés.

Ruhengeri, le 31 janvier 1957.

L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,

J. DUCENE.-

9

